

Bouloc Les nouvelles

NOVEMBRE 2012

N° 60

Sommaire

2 Communauté de communes



6 Enfance - Jeunesse

> Présentation du PEL

7 Informations municipales

> Brèves
> Sécheresse
> Opération le Cardillou
> Rétable de l'église
> Patrimoine : reportage photos

9 Bibliothèque

> Retour sur les 10 ans

12 Vie locale

INFORMATIONS MUNICIPALES

Une liaison tant espérée

La décision d'ouverture à la construction de la zone AU au lieu-dit le Vigé, prise par le conseil municipal le 11 avril 2011, devient une réalité: les travaux de terrassement ont débuté dans les premiers jours du mois d'octobre. Cette opération que nous vous avons présentée dans l'édition de juin 2011 de BLN s'articule en deux volets principaux:



Création d'une nouvelle voie : le projet d'aménagement intègre la création d'une voie avec chaussée de 6 mètres, trottoirs, piste cyclable et emplacements de stationnement, qui sera le prolongement à l'identique de la rue du Château qui traverse la zone commerciale. Réalisée par l'aménageur et par la suite rétrocédée à la commune, cette voie sera dimensionnée pour assurer un trafic transversal entre la route de Fronton (RD4) et la route de Castelnaud (RD 30) via le chemin du Moulin à Vent (RD 77). Sa réalisation aura un effet direct sur la vie

quotidienne des Boulocains car elle détournera une partie importante du trafic routier entre la RD4 et la RD 30, soulageant ainsi l'intersection de ces deux voies au centre du village, qui est actuellement le point noir de la circulation locale.

Une opération d'urbanisation sur 14000 m² réalisée, par la société PROMOMIDI. Il s'agit d'un lotissement de 19 lots à bâtir, d'une surface moyenne de 500 m², correspondant à une urbanisation dense en continuité du bourg. Pour répondre aux exigences de la municipalité, le programme est complété par un bâtiment collectif d'un étage comprenant 14 logements sociaux dont la réalisation sera confiée au groupe ARCADE. 200 m² sont réservés à hauteur du raccordement de la nouvelle voie sur le chemin du Moulin à Vent pour assurer un dégagement de visibilité et permettre la réalisation d'une liaison douce. Dans ce cadre, la commune a déposé auprès du Conseil Général une demande pour l'étude, en 2013, d'une liaison douce le long du chemin du Moulin à Vent (RD 77) entre la piste cyclable de la route de Castelnaud et la sortie d'agglomération en direction du chemin des Bousquets. Cette opération permettra, à terme, aux piétons et cyclistes de circuler en toute sécurité entre la limite de commune en direction de Castelnaud d'Estrétefonds et le complexe sportif. L'aménagement d'un parking municipal supplémentaire au bas du cimetière, est également prévu dans cette opération. ●



Plan de la zone du Vigé

La Communauté de Communes du Frontonnais

Périmètre

10 communes, 22846 habitants.

Un conseil communautaire de 35 membres.

Le nombre de délégués représentant chaque commune au conseil communautaire qui administrera la CCF, a été défini en fonction de la population tout en cherchant à préserver un certain équilibre entre les influences respectives des petites communes et des 3 plus importantes en population :

Bouloc : 5 délégués ;
 Castelnau : 6 délégués ;
 Cépet : 3 délégués ;
 Fronton : 7 délégués ;
 Gargas : 2 délégués ;
 St Rustice : 2 délégués ;
 St Sauveur : 3 délégués ;
 Vacquiers : 2 délégués ;
 Villaudric : 3 délégués ;
 Villeneuve-lès-Bouloc : 2 délégués.

L'arrêté fixant le périmètre de la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) a été pris par le Préfet le 4 juillet 2012 et notifié aux communes concernées avec le projet de statuts.

Les 10 communes ont délibéré sur cet arrêté en approuvant le périmètre ainsi que les statuts qu'elles avaient proposé.

Le conseil municipal de Bouloc s'est prononcé favorablement en sa séance du 27 août 2012.

Avant la fin de l'année un arrêté préfectoral officialisera la création de la CCF au 1^{er} janvier 2013.

Dans de précédentes éditions de BLN, nous vous avons tenus informés des grands principes présidant à la conception de cette intercommunalité.

Vous trouverez dans les pages suivantes une présentation plus détaillée de la CCF, de son organisation de son fonctionnement, de sa fiscalité.

Les 10 Maires en réunion de travail.



Communauté de 10 communes
22 846 habitants, 162,06 km²



PRINCIPES DE MISE EN PLACE

- Utilisation des compétences en place dans les deux syndicats dissous (syndicat intercommunal à la carte et syndicat des ordures ménagères).
- Mise à disposition de personnel à partir des services communaux existants.
- Développement des nouvelles compétences avec priorité à l'action sociale.

LES COMPÉTENCES DE LA CCF

Aménagement de l'espace; développement économique; voirie; action sociale; logement et cadre de vie; protection et mise en valeur de l'environnement; développement touristique; construction d'équipements culturels et sportifs.

DU PERSONNEL TRANSFÉRÉ OU MIS À DISPOSITION

Le transfert de charges techniques et administratives, pour l'ensemble des compétences, correspond environ à l'activité de 6,5 agents à temps complet. Le transfert de charge total à la CCF est d'environ 7 M €.

Pour la commune de Bouloc, le transfert de charges techniques ou administratives correspond environ à l'activité de trois agents. Le personnel correspondant pourra donc soit être transféré, sur volontariat, à la CCF, soit être mis à disposition, à temps partiel, de la CCF via des conventions de mise à disposition de plein droit.

FISCALITÉ

Le type de fiscalité retenue par la CCF est la fiscalité additionnelle, basée sur les 4 taxes: la taxe d'habitation (TH), la taxe sur le foncier bâti (FB), la taxe sur le foncier non bâti (FNB), la CFE qui remplace la taxe professionnelle.

Le conseil communautaire vote les taux de ces 4 taxes ainsi que la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les communes membres votent également ces 4 mêmes taxes et en fixent le taux en ce qui les concernent.

La fiscalité de la CCF vient s'ajouter à la fiscalité communale.

La commune de Bouloc diminuera ses taux environ du montant des taux additionnels votés par la CCF afin que la pression fiscale sur les contribuables n'augmente pas.

La dotation globale de fonctionnement

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, tels que les communautés de communes, reçoivent de l'État à partir de l'année où ils perçoivent pour la première fois le produit de leur fiscalité, une attribution au titre de la dotation de fonctionnement.

Cette attribution est calculée en fonction du potentiel fiscal de l'EPCI concerné. La première année, cette attribution fait l'objet d'un abattement de 50 %.

En 2013 la CCF percevra à ce titre environ 119 000 €. ●

**Tous les détails
de la Communauté
de Communes
du Frontonnais
sur le site
www.mairie-bouloc.fr**

Conseil communautaire

35 membres (selon les statuts)

Bouloc

5 délégués

Castelnau

6 délégués

Cépet

3 délégués

Fronton

7 délégués

Gargas

2 délégués

St-Rustice

2 délégués

St-Sauveur

3 délégués

Vacquiers

2 délégués

Villaudric

3 délégués

Villeneuve

2 délégués

**Le bureau de la communauté de communes**

10 membres (1 par commune)

Le Président**7 Vice-Présidents**
(20% maximum des membres)**+ 2 membres**
(prévus par les statuts)**Aménagement de l'espace**

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Contractualisation de Pays (P.Tolosan)
- Instruction des actes d'urbanisme
- BDT (1) (urbanisme)

Voirie

- Création, aménagement et entretien des voies, des parkings et dépend
- Travaux sur RD
- Réseau d'eau pluviale
- Pistes cyclables
- BDT (2)
- Actes administratifs

Protection de l'environnement

- Collecte et traitement des déchets
- Gestion de l'ancienne décharge de Villeneuve-lès-Bouloc

Social 1

- Aide à la personne
- Chantier d'insertion
- Forum social
- Maison de l'emploi

Social 2

- Crèches / Relais Assistante Maternelle (RAM) / Espace Accueil Parents Enfants (EAPE)
- Point Accueil Jeunes (PAJ) Centre Initiative Jeunes (CIJ)
- Point Accueil Jeunes (PAJ)
- Centre Initiative Jeunes (CIJ)

Développement économique

- Gestion des zones d'activités
- Promotion économique du territoire
- Service d'accueil des entreprises

Logement

- Programme Local de l'Habitat (PLH)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Logement d'urgence

Développement Touristique

- Promotion touristique du territoire
- Office de tourisme
- Sentiers de randonnées

Construction et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Ecole de musique
- Equipements culturels
- Autres équipements

ARTICULATION OPÉRATIONNELLE ET GÉOGRAPHIQUE

Site n° 1

FRONTON

51, rue Adrien Escudier
Siège de la Communauté
de Communes

- Crèche de Fronton
- RAM de Fronton
- Office de Tourisme
- PAJ de Fronton
- Logements d'urgence

PÔLE d'ACTIVITÉ

Solidarité du territoire

- Aide à la personne
- Chantier d'insertion
- Crèches/Relais Assistance Maternelle/
Espace Accueil Parents Enfants
- Point Accueil Jeunes / Centre
Information Jeunesse
- Logements d'urgence

Promotion et animation du territoire

- Promotion touristique du territoire
- Office de tourisme
- Ecole de musique
- Sentiers de randonnée

Site n° 2

FRONTON

3 Impasse Abbé Arnoult

- Atelier-garage
(Ordures Ménagères)
- Bureaux

PÔLE d'ACTIVITÉ

Aménagement et protection du territoire

- Protection de l'environnement
- Collecte et traitement des déchets (OM)
- Gestion de l'ancienne décharge de Villeneuve-lès-Bouloc

Site n° 3

BOULOC

3, rue du Vigé
DIRECTION GENERALE
des SERVICES

- Crèche de Bouloc
- RAM/LAEP de Bouloc
- PAJ de Bouloc

PÔLE d'ACTIVITÉ

Aménagement et protection du territoire

- Voirie
- Base de données territoriales
- Rédaction des actes administratifs

Financier

- Budget, fiscalité, comptabilité, gestion

Ressources humaines

Administration communication

Site n° 4

BOULOC

9 rue du 19 mars 1962

PÔLE d'ACTIVITÉ

Aménagement et protection du territoire

- Aménagement de l'espace (Urbanisme)
- Logement

Crèche, RAM, PAJ de CASTELNAU d'ESTRÉTEFONDS,
CAJ de VILLAUDRIC

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à visiter le site de la mairie

PROJET ÉDUCATIF LOCAL

« Il faut tout un village pour éduquer un enfant »



Responsables de la Crèche et du RAM



Équipe de coordination et de direction des services Enfance et Jeunesse

Le Projet Éducatif Local

se concrétise déjà par la programmation, au dernier trimestre 2012, de plusieurs actions :

- Lancement de commissions et de groupes de travail traitant de l'éducation à la citoyenneté et de l'épanouissement des jeunes enfants ; du passage des enfants de la crèche au centre de loisirs, puis du centre de loisirs au Point Accueil Jeunes ; de la mise en œuvre de l'accompagnement à la scolarité ;
- Promotion des actions autour de la lecture et l'écriture en liaison avec la bibliothèque municipale ;
- Organisation d'une conférence-débat autour des questions d'autorité, plus particulièrement destinée aux parents le 27 novembre à 20h15 ;
- Réunion du comité de pilotage au mois de Janvier.

C'est ce principe de l'engagement de la commune pour les enfants et les jeunes gens qui sous-tend le Projet Éducatif Local (PEL).

La vie scolaire et périscolaire ont toujours été un domaine privilégié par le Conseil Municipal de Bouloc. D'importants investissements ont donc été réalisés depuis des années pour doter la commune, autour des écoles, de structures permettant de répondre aux attentes des familles boulocaines dans le cadre de l'éducation de leurs enfants.

Crèche, halte-garderie, Relais pour les Assistantes Maternelles, Espace Accueil Parents-Enfants, ALAE, Etudes surveillées : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Centre de Loisirs, Point Accueil Jeunes, Centre Initiatives Jeunes... sont maintenant présents à Bouloc. Le soutien au développement du tissu associatif a également toujours été présent.

Il faut maintenant optimiser le fonctionnement de l'ensemble de ces structures en coordonnant au mieux leur action vers les jeunes afin de favoriser leur épanouissement. C'est là la raison d'être du Projet Éducatif Local.

Pratiquement cela signifie : mieux coordonner l'ensemble des actions et interventions éducatives en faveur des enfants

et de la jeunesse, par une **concertation entre les partenaires locaux que sont les familles, les assistantes maternelles, les éducatrices de jeunes enfants, les auxiliaires de puériculture, les bibliothécaires, les enseignants, les associations, les animateurs...**

La mise en œuvre du Projet Éducatif Local repose sur :

- **Une coordinatrice des activités**, Emilie Adeline. Représentant l'**association Loisirs Éducation Citoyenneté** qui est en charge du Projet Éducatif Local à Bouloc.
- **Un comité de pilotage, manifestant une forte implication de l'État** qui comprend notamment des représentants du préfet, de l'Inspection Académique, des services sociaux, des établissements scolaires, de la municipalité, des associations. Ce comité dirige le Plan Éducatif Local qui sera concrétisé par un "Contrat Éducatif Local" signé avant la fin de l'année, entre l'État et la commune.
- **Une relation développée avec les partenaires locaux** autour des événements traditionnels de la commune : le carnaval ; la fête de la musique ; la fête de l'enfance ; la fête du village ; le festival jeunesse ; la soirée des nouveaux arrivants ; le repas partagé. ●

SÉCHERESSE

Avis de déclaration

Il appartient aux administrés sinistrés par la sécheresse de l'année 2012 de faire un courrier adressé à Monsieur le Maire signalant qu'ils ont subi des dommages liés à la sécheresse afin que soit déclenchée la procédure de constatation de l'état de catastrophe naturelle. Ces courriers permettent d'une part de

recenser l'ensemble des dégâts dans la commune et de constituer le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse auprès du Préfet. D'autre part, ce courrier permettra d'informer en retour tous ceux qui se sont fait connaître, dès que la décision sera notifiée à la commune. ●

DÉJECTIONS CANINES

Un nouveau « crott i prop »

Un nouveau point « crott-i-prop », distributeur de sacs pour déjections canines est arrivé sur la commune ! Après l'Esplanade de Verdun, la rue du Vigé et la Place de la République, vous trouverez un point « crott-i-prop » aux abords du square du Vieux

Stade. Constatant un nombre grandissant de chiens en liberté sur la voie publique, la Police Municipale profite de cet article pour vous rappeler que les animaux doivent être tenus en laisse lors des promenades avec leur maître. ●

Passage dans le domaine public

Au cours de sa séance du 4 octobre 2012, le conseil municipal a accepté d'intégrer dans le domaine public de la commune, les espaces communs du lotissement de la SNC Bouloc le Cardillou. Acquis pour l'euro symbolique, cet ensemble d'une superficie de 20359 m², comprend les voies suivantes et leurs dépendances : rue du Cardillou, rue des Saules, impasse des Rainettes, cheminement des Guigniers. Par cette décision, la commune prend définitivement en charge l'entretien de ces espaces verts, voies et réseaux.

Mandat de location pour le logement de la Poste

Au mois de mai 2012, la commune a acquis l'immeuble de la Poste composé, outre le local professionnel, loué par La Poste, au rez-de-chaussée, d'un logement de type 4 à l'étage avec l'objectif de le mettre en location après des travaux de rénovation. Ceux-ci qui ont été réalisés en partie par des entreprises et en partie par les services techniques communaux, touchent à leur fin. Le conseil municipal a décidé en sa séance du 4 octobre de confier un mandat de location avec la SARL Capital Conseil Immobilier. Celle-ci sera chargée du choix du locataire, de la préparation du bail, de l'état des lieux. Le loyer mensuel a été fixé à 750 € hors charges.

Les brèves du Conseil Municipal

Séance du 4/10/2012

GRANDS TRAVAUX ET PATRIMOINE COMMUNAL :

- Convention avec la Fondation du Patrimoine relative à la mise en place d'une souscription pour la restauration du retable de l'église

VOIRIE :

- Classement dans le domaine public des Voies et Réseaux

Divers du lotissement « Le Domaine de Cardillou »

- Aménagement d'un segment de liaison douce entre le parking de la Mairie et la Rue de la Violèze

VIE ASSOCIATIVE :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle à une nouvelle association boulocaïne « Les Amis de la Radio »

PERSONNEL MUNICIPAL

Départ à la retraite d'Alain Saorine

À 60 ans, l'heure de la retraite a sonné pour Alain, qui a offert un beau pot de départ à ses amis des différents services de la commune,



aux élus ainsi qu'au personnel retraité qui était venu partager ce moment avec lui. Embauché en 1991 par Louis Bonhomme, alors Maire, Alain a travaillé au Service Technique de Bouloc pendant 21 ans et a atteint le grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe. Bien connu pour sa gentillesse et une disponibilité à toute épreuve, il a toujours assumé avec sérieux et dévouement les tâches qui lui étaient confiées. Dans son travail, il s'était spécialisé dans le fleurissement et l'embellissement du village comme jardinier. Son objectif était que la commune soit primée au concours « Villes et Villages Fleuris » du Conseil Général de la Haute-Garonne. Ce qui a été le cas à plusieurs reprises. Pendant toutes ces années, Alain a contribué, comme membre d'un service technique en pleine expansion, au développement de la commune.

Bienvenue à Nicolas Sancé

À 32 ans, Nicolas Sancé succède à Alain Saorine au sein du Service Technique. Détenteur d'une formation spécialisée en Production Agricole (BEP pro et niveau BTS), il travaillait depuis 8 ans dans une entreprise de création et d'entretien d'espace verts.





PROJET DE RESTAURATION

Une souscription pour le Rétable de l'Église

Dans le cadre de la mise en valeur de la préservation du patrimoine communal la municipalité souhaite engager la restauration du rétable de l'église de Bouloc, datant du XVII^e siècle, objet classé monument historique. Plusieurs devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées et les travaux de réhabilitation portent sur environ 60000 €. Le

choix de l'entreprise se fera sous le contrôle du ministère des affaires culturelles. Ces travaux peuvent ouvrir droit à une subvention de l'État et de la région Midi-Pyrénées. En complément, afin de recueillir des fonds, la commune souhaite lancer une souscription auprès des particuliers et des entreprises, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Cette

fondation, reconnue d'utilité publique, a pour but de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine communal. Elle a un rôle de conseil et peut assurer une part importante de la subvention. En sa séance du 4 octobre, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la signature de cette convention. ●

REPORTAGE PHOTOS

La journée du patrimoine en images



Une visite guidée par Monsieur le Maire.



Première participation de Bouloc aux Journées du Patrimoine.



50 personnes ont répondu présent le samedi 15 septembre 2012.



Discussions et échanges entre les souvenirs et les surprises des habitants.



Des anecdotes, des souvenirs et beaucoup d'Histoire au programme.



Un vin d'honneur convivial pour conclure cet agréable parcours.

Découverte des cartes postales anciennes exposées dans l'Atelier d'Art.



A l'année prochaine !

ÉVÈNEMENT

Retour sur les 10 ans de la bibliothèque

Du 9 au 12 octobre, ce 10^e anniversaire a été l'occasion, pour la bibliothèque, d'accueillir de nombreux événements.

- Le mardi 9 octobre, Caroline et Casse-rolle ont animé conte et atelier de collage devant un groupe d'enfant visiblement ravi.

- Mercredi 10 octobre, Violaine Condat, une vieille connaissance de la bibliothèque de Bouloc, proposait un conte pour les enfants à partir de 7 ans.

- Jeudi 11 octobre, un spectacle s'adressait aux tout-petits de la Crèche et du Relais Assistante Maternelle.

- Vendredi 12 octobre, la soirée lecture animée par le groupe « Anim' Littérature » sur le thème « Un livre un ailleurs » clôturait la semaine anniversaire. A cette occasion, Marie-Laure Bouys-

set Paulin et Cathy Giovamini ont dédié leur livre « Poèmes pour petits et grands ».

A noter que lors de chaque événement, les bibliothécaires Elyette Dauthezac et Aurélie Asselin avaient pris le soin de souffler les bougies de la bibliothèque avec le public présent... ●



Coup de cœur de la bibliothèque



TITRE : **PLAN B POUR L'ÉTÉ**
 AUTEUR : **Hélène Vignal**
 ÉDITEUR : **Le Rouergue**
 COLLECTION : **Doado**

Louise avait tout prévu : une semaine à Morgat chez sa grand-mère Jamie puis une semaine avec sa mère et Théo, son meilleur ami, dans un camping de Benodet. Le bonheur total. Oui mais... la mère de Louise est rappelée par son travail et le projet tombe à l'eau. Pas question pour Louise d'attendre l'année prochaine, alors elle va tout faire pour convaincre sa grand-mère de venir avec elle et Théo au camping de Bénodet... une mission difficile mais pas impossible ! Dans Plan B pour l'été, Hélène Vignal met en scène deux générations complètement opposées qui, le temps d'une dizaine de jours, vont se redécouvrir et mieux se comprendre. «- Trop vieille ? À quinze ans ? Tu as été vieille très jeune alors ! »



CCAS

Nos aînés nous racontent les vacances « ANCV »

Du vendredi 28 septembre au vendredi 5 octobre, une quinzaine de Boulocaïns âgés de 60 ans et plus sont partis à Vic-sur-Cère à l'occasion de la troisième édition du « voyage ANCV », dans le cadre de la convention entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'organisme des chèques vacances. Le but ? Donner la possibilité à nos aînés de partir en voyage organisé à moindre coût. Parmi le groupe de voyageurs, on retrouvait André Bertaud. Aux côtés de sa femme Micheline, il a gentiment accepté de jouer les reporters en faisant des photos du séjour pour ce magazine.

Le road-book du guide

Départ en bus depuis Bouloc le vendredi 28 à midi. Visites d'Aurillac le samedi 29 avec son marché couvert. L'après-midi ciel mitigé et visite du Viaduc de Garabit, pont-rail métallique au dessus de la Truyère, construit par Gustave Eiffel. Puis, direction Saint-Flour, la ville du vent. Visite de la cathédrale Saint-Pierre où trône le Christ-Noir. Dimanche 30, visite de Vic-sur-Cère le matin avec boisson à la source. L'après-midi départ pour la Vallée des Brezons où le chauffeur trouve de jolis cèpes. Lundi 1^{er}, visite du Château d'Anjony à proximité de quelques vaches de type Salers. Direction ensuite le Puy Mary (1787 m) avec déjeuner au refuge et visite d'une fabrique de fromage. Visite d'une fabrique de fromage. Mardi 2, visite de Figeac avec l'Église Saint-Sauveur et de Rocamadour. Mercredi 3, matinée libre. L'occasion idéale de profiter de la piscine et du bassin à bulles qui jouxtent l'hôtel. Après-midi à Conques et son abbatale. Visite d'Antraygues et de son pont romain. Jeudi 4, promenade dans Vic-sur-Cère à la veille du retour à Bouloc, le vendredi 5 octobre 2012.



Mais avant toute chose, situons le lieu du séjour : chef-lieu du canton de Vic, dans le département du Cantal et la région Auvergne, Vic-sur-Cère est un charmant village de 2000 âmes. Cette commune est située dans la vallée de la Cère, bordée en aval par la commune de Polminhac et en amont par celle de Thiézac avec laquelle elle forme une station verte que nos voyageurs ont eu le loisir de découvrir. « Il n'y avait qu'un peu plus de 200 kilomètres entre Bouloc et le lieu de vacances donc ce n'était pas trop long, même en bus », précise André. Concernant ses co-vacanciers, il avoue « on se connaissait seulement de vue mais tout s'est très bien passé. Il y avait une bonne organisation ». Un « magnifique séjour » au pays des Vicois. Des visites d'Aurillac, Rocamadour ou encore Conques étaient au programme, soit certains des plus beaux villages de France pour une semaine « oxygénante, au rythme de chacun ». Dans l'hôtel où ils ont résidé, « la cuisine était familiale et

l'accueil très bon. Le patron qui était très sympathique nous a également réservé une soirée spectacle ». Comme la plupart des voyageurs, André Bertaud qui avait déjà participé au voyage à Saint-Tropez en 2011, promet qu'il « reviendra si la santé le permet ». Reste maintenant à choisir la prochaine destination.

La petite histoire de Vic-sur-Cère

Connues et fréquentées à l'époque celte et gallo-romaine, les sources minérales de Vic sur Cère ont été redécouvertes en 1560 alors que des vaches venaient s'y abreuver, attirées par le goût salé de l'eau. Une station thermale fut créée en 1890 avec un Casino et des hôtels. Les deux guerres mondiales ont contribué à diminuer l'essor de la petite station thermale. L'établissement des bains ferma ses portes en 1965 avant d'être transformé en musée en 1994 : la Maison des Eaux Minérales qui raconte l'histoire de l'eau en associant plaisir, science et pédagogie... ●





SOLIDARITÉ

Retour sur la Rando de l'Espoir

Samedi 29 septembre 2012, les cyclistes de la Rando de l'Espoir étaient de passage à Bouloc. En tête de ce peloton de « vélocipédistes » au grand cœur, on retrouvait Christian Aussaguel, Président de l'association reconnue d'intérêt général et créée en 1995 pour « faire reculer l'indifférence face à la maladie ». Cette année, les fonds récoltés tout au long du trajet Blagnac – Albi, effectué en bicyclette, sont reversés aux « Virades de l'Espoir », mobilisées contre la mucoviscidose. Comme le veut la coutume, dans la salle des fêtes de Bouloc, « les abeilles », sortes d'assistantes gastronomiques concoctant le casse-croûte bien

mérité, s'étaient activées. Avant de butiner leur festin, le vaillant peloton a reçu les félicitations du Maire, Christian Faurie et des élus présents. Léna, membre du CMJ (Conseil Municipal de Jeunes) a remis au petit Hugo, atteint de la mucoviscidose, un chèque du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de 250 euros à l'ordre de la Rando. La marraine Cathy Moncassin, multiple Championne de France sur piste, a reçu un bouquet de fleurs. Il ne restait plus qu'à partager le repas et poursuivre la route jusqu'à Albi. Retrouvez l'actualité de la Rando de l'Espoir sur le site www.la-rando-de-lespoir.org. ●

ÉVÉNEMENT

Le Forum Social en images

Samedi 6 octobre se déroulait le 10^e Forum d'Information dans le gymnase du complexe sportif. Également appelé « Forum Social », cet événement qui avait pour thème « Comment Habiter mieux ? » répondait aussi à la devise

« Ensemble pour être mieux informés ». Au cours de la journée du samedi, le public a échangé avec les professionnels de la solidarité, l'emploi, la formation, la prévention, l'enfance et la jeunesse ou encore l'insertion. ●



Avis de renouvellement du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ)

Le mandat du 6^e Conseil Municipal de Jeunes s'achève sur un bilan intéressant, orienté vers la solidarité. La Municipalité félicite ces jeunes Boulocains pour l'excellent travail fourni et le bon esprit qui a régné au sein de l'équipe durant ces deux années. Les jeunes sortants et leur maire, Guillaume Pourchet, atteint par la limite d'âge, sont unanimes pour dire qu'ils ont vécu une expérience très enrichissante... Le moment est désormais venu de renouveler l'équipe du CMJ ! Si vous avez entre 10 et 15 ans, que vous avez des idées à proposer ou l'envie de vivre cette superbe aventure, envoyez votre candidature à : communication@mairie-bouloc.fr ou via le site internet de la Mairie. À noter : les animateurs du Service Jeunesse effectueront une action de sensibilisation auprès des élèves de CM2 de l'école élémentaire et des collégiens de Fronton. Vote prévu en janvier 2013.

État civil

Mariage

> Norbert SUZIGAN
et Nathalie STENGEL
27/10/2012

Naissances

- > Léna MOREAU
26/08/2012
- > Maëllie STEYER
8/09/2012
- > Samuel VERGNE
8/09/2012
- > Julie LANES
10/09/2012
- > Emma LOUVET
le 23/09/2012
- > Amandine NELKIN
23/09/2012
- > Mathilde DESCAT
24/09/2012
- > Marius HERAIL
29/09/2012
- > Alexian OZENNE
5/10/2012

Les pharmacies de garde

NOVEMBRE

Judi 1^{er} novembre

Phie BUSCAIL-COLASSON & GARBAY
St-Jory - Rte de St-Sauveur - 05 61 35 50 14

Dimanche 4 novembre

Phie JUSKIEWENSKI
St-Alban - 25 av. de Villemur - 05 61 37 18 55

Dimanche 11 novembre

Phie GHEDIN
Labastide-St-Sernin - Rue Jean Pascal
05 61 84 90 93

Dimanche 18 novembre

Phie GLANDOR
Cépet - 168 av. de Toulouse - 05 61 09 55 86

Dimanche 25 novembre

Phie FILAQUIER & VOVIS
Pechbonnieu - 21 rte de Bessières - 05 61 09 88 48

DECEMBRE

Dimanche 2 décembre

Phie LOURTAU-GUILHOT
Fenuillet - 77 rue Jean-Jaurès - 05 61 70 06 63

Dimanche 9 décembre

Phie LASSEUGUETTE
Bruguières - 43 av. de Toulouse - 05 61 82 20 19

Dimanche 16 décembre

Phie LONGUEFOSSE
Gagnac-sur-Garonne - 14 pl. de la République
05 61 35 92 88

Dimanche 23 décembre

Phie GUILGUET-VINCENS & ROUDIER
Castelginest - 46 rue de la Pépinière
05 61 70 17 33

Mardi 25 décembre

Phie FERDOUS-PAGES
Launaguet - 1 av. des Nobles - 05 61 74 04 57

Dimanche 30 décembre

Phie ABUS
Bruguières - 18 place de la République
05 62 79 14 49

Mardi 1^{er} janvier 2013

Phie RAOUL & VICTORY
Bouloc - 3 rue de la Pégou - 05 61 82 04 15

ARTISANS/COMMERÇANTS

BAPM investit la rue du Château

L'entreprise boulocaine BAPM (Bois Alu, PVC et Menuiserie) possède désormais un magasin, rue du Château, en face d'Intermarché. Créée depuis maintenant 8 ans, la société des deux associés David Aziz et Fabrice Fontan propose aux particuliers tous types de supports en bois, aluminium, PVC et menuiserie pour store, dressing ou encore placard. Depuis le 20 octobre, ils vous proposent un « show-room » dans leur boutique entre rénovation, fourniture et pose de ce type de matériel. Plus d'infos sur www.bapm.fr; par mail bapm.menuiserie@laposte.net ou par téléphone 06 19 98 28 63. ●



LES ASTUCES DE LA RÉDACTION

Comment aider votre facteur ?

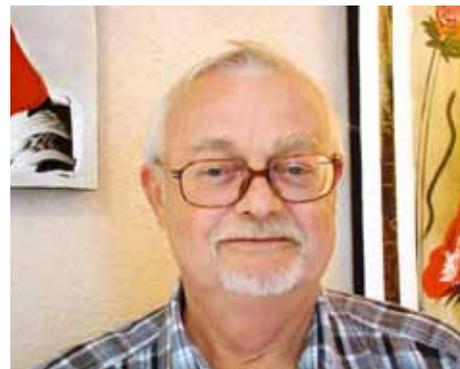
Mes conseils pour bien rédiger votre adresse :

- Utiliser de préférence des enveloppes précaisées pour vos courriers manuscrits
- Préciser votre adresse expéditeur au dos
- Ecrire votre adresse sur 6 lignes maximum
- Ne jamais mettre de ponctuation après le numéro de rue
- Ecrire en majuscules la dernière ligne et si possible l'ensemble de l'adresse

PRESSE LOCALE

Le nouveau visage de La Dépêche !

Cela ne vous aura pas échappé. Ces dernières semaines, les articles sur Bouloc fleurissent dans le quotidien La Dépêche du Midi. Depuis la mi-septembre, ils sont à l'actif de Max Anquetin, votre nouveau correspondant local que vous pouvez contacter au 0658474072 ou par mail max.anquetin@neuf.fr. Max, sympathique retraité qui habite depuis de nombreuses années sur la commune, se tient à votre disposition pour écrire quelques lignes à propos de votre association, de votre club, de vos événements ou de votre passion ! ●



Erratum

Les cours de tricotage de Geneviève dont nous parlions dans « Bouloc les Nouvelles » N° 59 sont à placer sous la rubrique « Service à la Personne ». Ils s'adressent en effet aux particuliers mais la rémunération se fait par chèque Emploi Service (CESU). Renseignements au 06 52 20 15 85.